



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités**

Pôle Entreprise et Solidarités
Unité certification sociale et paramédicale
2, place Jean Nouzille
CS 55427 - 14054 Caen CEDEX 4
Affaire suivie par : Emmanuelle BELLAIS
Tél. : 02.31.52.73.20
Mèl. : emmanuelle.bellais@dreets.gouv.fr

NOM :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

.....

Le référentiel de formation pour la profession d'aide-soignant en France vient d'être modifié en 2021.
Certains gestes techniques ont été ajoutés aux compétences attendues des aides-soignants.

L'aide-soignant exerce sous la responsabilité de l'infirmier diplômé d'Etat dans le cadre de l'article R. 4311-4 du code de la santé publique. Ses activités se situent dans le cadre du rôle qui relève de l'initiative de l'infirmier diplômé d'Etat, défini par les articles R. 4311-3 et R. 4311-5 du code de la santé publique, relatifs aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmier.

Ainsi, indiquez si au cours de votre formation initiale ou au cours de vos expériences professionnelles vous avez appris ou pratiqué les actes listés ci-après :

Actes à connaître	OUI	NON
Réalisation d'aspiration endo-trachéale sur orifice trachéal cicatrisé et non inflammatoire		
Pose de suppositoire pour l'aide à l'élimination		
Application de crème et de pommade		
Lecture instantanée de données biologiques urinaires		
Changement de lunette à oxygène avec tubulure		
Participation à l'animation d'un groupe à visée thérapeutique		
Immobilisations : observation et surveillance des attelles, plâtres et tractions		
Lavage oculaire et instillation de collyre		
Recueil de la saturation en oxygène		
Calcul de l'IMC à l'aide d'un outil paramétré		
Pose et changement de masque pour l'aide à la respiration en situation stable chronique		
Renouvellement de poche et de support de colostomie si cicatrisée		
Recueil de glycémie par captation capillaire ou par lecture instantanée transdermique		
Recueil aseptique des urines hors sonde urinaire		
Surveillance d'une personne sous moniteur à prise de constants directes et automatiques		

Pour les personnes n'ayant aucune expérience professionnelle, veuillez nous faire parvenir un document de l'école attestant de l'apprentissage de tout ou partie de ces actes.

Pour les personnes ayant une expérience professionnelle, un document de votre employeur attestant sur l'honneur de votre maîtrise de tout ou partie de ces actes.

Les réponses fournies permettront d'une part de calibrer les mesures compensatoires qui vous seront demandées et d'autre part, vous engagent dans la poursuite de votre exercice en France où vos futurs employeurs seront en droit d'exiger de vous la maîtrise de ces gestes.

Nom et coordonnées (établissement de formation ou employeur)	Date
Cachet de l'établissement	Signature